

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE SAINTE-CROIX

DOSSIER D'APPEL A PROJET

REPRISE DU BAR-RESTAURANT L'ALEGRIA

Présentation du projet

La commune :

La commune de Sainte-Croix est une commune rurale typique du plateau dombiste dans le département de l'AIN. Ce plateau est entaillé en parts à peu près égales par des vallons où serpente la rivière La Sereine, affluent de rive droite du Rhône. Les deux parties du plateau comportent des cultures, des fermes isolées et des habitations. La commune se situe à 25kms de LYON.

Le village est très animé par la présence de nombreuses associations qui organisent tout au long de l'année des animations et des manifestations festives.

La commune très bucolique est souvent traversée par des groupes de marcheurs et de cyclistes.

Deux restaurants sont déjà présents sur la commune, l'établissement « Chez Nous » comportant un restaurant gastronomique et un hôtel, et « Au Village » un restaurant bistronomique.

La commune de Sainte-Croix compte 550 habitants environ et fait partie du territoire de la Communauté de Communes de la Côtière à MONTLUEL.

SAINTE-CROIX est à proximité de plusieurs parcs d'entreprises situés sur les communes de MONTLUEL – DAGNEUX – LA BOISSE.

Deux lieux touristiques sont proches de la commune : le parc des oiseaux à VILLARS LES DOMBES et la cité médiévale de PEROUGES.

Le contexte :

En 2022, le bar-restaurant L'Alegria a fermé ses portes suite à une cessation d'activité.

En 2024, la commune de Sainte-Croix a acquis, par le biais de l'Etablissement Public Foncier de l'AIN, le bâtiment, devenant ainsi propriétaire.

Description des locaux :

Ce bar-restaurant, d'une surface de 165m², est situé 89 Route de Montluel, proche du cœur du village, et le long de la route départementale RD61. Cet établissement comprend notamment :

- Un espace bar
- Deux salles de restauration
- Une cuisine
- Des sanitaires PMR
- Une terrasse ombragée par un platane centenaire donnant sur la voie publique
- Un grand parking avec une place de stationnement PMR
- Deux terrains de pétanque.
- Un local à l'extérieur semi-ouvert pouvant servir de bar

Le mobilier et l'aménagement du local, en particulier la cuisine, sont à la charge du locataire.

Le contrat de location-gérance :

La commune proposera ses locaux dans le cadre d'une location-gérance pour le restaurant et le bar sous la forme d'un bail commercial de 9 ans révisable tous les 3 ans.

Le montant du loyer mensuel TTC (TVA de 20%) sera de : **800,00 euros**.

Une caution de garantie de deux mois de loyer sera versée à la commune.

La licence IV de débit de boisson :

La commune de Sainte-Croix prête au porteur du projet gracieusement la licence de débit de boissons dont elle est détentrice, en application des articles 1875 à 1877 du Code civil, pour s'en servir comme moyen d'exploitation de son commerce.

Les attentes de la commune :

Le bar-restaurant constitue un lieu de sociabilité important et possède un potentiel de convivialité à dynamiser.

La municipalité sera attentive à la qualité du projet proposé comme :

- Le public ciblé
- Les modalités minimales d'ouverture adaptées au rythme des usagers potentiels, et en particulier une ouverture le weekend idéalement en fonction de la saison
- La tarification
- Le type de menus
- Les activités annexes (soirée à thèmes, ouverture sur les jours de manifestation dans la commune...)

Les apports de la commune :

La commune de Sainte-Croix souhaite mettre tout en œuvre pour faciliter l'installation du bar-restaurant :

- Prêt gratuit de la licence IV
- Communication sur son site internet, sur l'application Panneau Pocket de la commune.

Calendrier :

- Lancement de l'appel à projet : 30 Juin 2024
- Ouverture des plis : 16 Aout 2024
- Audition des candidats : du 19 Aout au 06 Septembre 2024
- Choix du candidat : 16 septembre 2024.

Constitution du dossier du candidat :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Références professionnelles éventuelles en bar et en restauration
- Plan de financement du projet permettant d'apprécier la solidité économique et financière de sa proposition.
-

Les candidats devront transmettre leur proposition sous pli cacheté à la mairie de SAINTE-CROIX 01120.

